LE CONSEIL RÉGIONAL
C'EST UN PONT ENTRE
LA POPULATION
ET LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX

15E

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1986 - 1987

NORMAND BEAUDOIN
Élu par les maires de la région 04

COLETTE LACOURSE
Élue par les maires de la région 04
1

MAURICE DALLAIRE
Élu par les Centres d'accueil

ROGER GAUTHIER
Élu par les Centres hospitaliers

Dr GUY LEBLANC
Élu par les Conseils de médecins, dentistes et pharmaciens

FERNAND CARON
Nommé par l'Université du Québec à Trois-Rivières

JEAN-GUY DOUCET
Élu par les directeurs généraux des établissements de santé et de services sociaux 1

MÉDÉRIC GRENIER
Élu par les Collèges d'enseignements général et professionnel (Cegep)
2

DENIS O'REILLY
Nommé par la Ministre (Soc.-Économiques)

DANIEL VILLEMURE
Élu par les Centres locaux de services communautaires

RENÉ TREMBLAY
Nommé par la Ministre (Soc.-Économiques)

THÉRÈSE MARION
Présidente élue par les Organismes bénévoles
1 - 2

MAURICE BOISVERT
Nommé par le Centre de services sociaux du Centre du Québec
1 - 2

GASTON GARCEAU
Nommé par la Ministre (Soc.-Économiques)

JEAN-YVES DESSUREAULT
Directeur général
membre d'office
1

1- Membre du Comité administratif
2- Membre du Comité de vérification

15e

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Thérèse Marion

Au centre des centres

Dans sa sagesse, la Commission Castonguay-Nepveu qui a développé notre système actuel de services de santé et de services sociaux n'a pas situé le conseil régional au sommet de l'ensemble des établissements dispensateurs de services mais plutôt au centre, au coeur du réseau. La Commission et, plus tard, le législateur ont ainsi voulu signifier que les conseils régionaux ne sont pas en autorité hiérarchique sur les centres hospitaliers, les centres d'accueil, le centre de services sociaux et les CLSC d'une région. Les mandats d'identification des besoins, de répartition des ressources, de planification des services; les fonctions de concertation, de coordination, de rationalisation entre les établissements; les tâches de surveillance, d'arbitrage, de représentation qu'on lui confie voilà autant de responsabilités qui confèrent au Conseil régional, un statut particulier.

Depuis quinze ans, notre CRSSS joue son rôle avec compétence et humanisme, avec détermination et réalisme. D'importants investissements au cours des dernières années ont permis à notre région de rattraper des retards considérables. Mais il reste beaucoup à faire. Les immeubles et équipements de nos hôpitaux et centres d'accueil doivent être entretenus et améliorés. Le Centre de services sociaux n'a pas le personnel requis pour répondre aux besoins des jeunes mésadaptés. Les CLSC non plus dans les soins à domicile. Que dire des services de prévention, de la qualité de vie en établissements de soins de longue durée, de l'absence de ressources pour personnes handicapées aux plans visuel ou auditif?

Les besoins sont grands et les ressources, limitées. Nous comprenons les contraintes gouvernementales, mais nous devons continuer d'exiger que nos enfants, nos personnes âgées, nos malades psychiatriques, enfin tous nos hommes, nos femmes reçoivent les services de santé et les services sociaux auxquels ils ont droit.

Le conseil d'administration et toute l'équipe du Conseil régional s'associent aux établissements et à toute la population pour remercier le Ministère du rattrapage technologique consenti à notre région et pour réclamer les budgets nécessaires au fonctionnement normal de nos organismes. Il ne faut plus réduire les services aux plus faibles d'entre nous. Il faut investir dans nos ressources sanitaires et sociales pour faire grandir notre société.

J'ai oeuvré au Conseil régional pendant cinq ans dont deux à titre de présidente du conseil d'administration. J'ai eu le grand plaisir d'y rencontrer une équipe de professionnels et d'employés de soutien qui m'apparaît exceptionnelle tant par sa compétence que par son engagement. Le directeur général, M. Jean-Yves Dessureault jouit de la confiance de tous grâce à sa probité et à ses qualités de gestionnaire.

Au sein du conseil, j'ai eu l'honneur de travailler avec de grands administrateurs qui font profiter la communauté de leurs qualités de coeur et d'esprit. Je les en remercie et les engage à poursuivre inlassablement. La partie n'est pas gagnée. Le sera-t-elle jamais?

Thérèse Marion

Thérèse Marion
présidente

Avril 1987

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean-Yves Dessureault

Madame Thérèse Marion, présidente,
Conseil d'administration du CRSSS-04

Madame la Présidente,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 1986-87 du Conseil de la Santé et des Services sociaux de la région de Trois-Rivières.

En parcourant ce document, le lecteur notera de nombreuses et importantes activités réalisées au cours de l'année écoulée. Permettez-moi cependant, d'en souligner quelques unes qui revêtent un caractère particulier.

Depuis quelques années, certains centres hospitaliers de la sous-région de Trois-Rivières vivent périodiquement des problèmes aigus d'engorgement de leur service d'urgence. Des solutions mises en place de façon ponctuelle, ont permis de régler la situation à chaque occasion. Or, ces situations d'urgence se multiplient. Dans le but d'apporter des remèdes adéquats mais à plus long terme, l'équipe du Conseil régional, en concertation avec les représentants du réseau, ont établi un plan d'action comprenant diverses solutions. En juin 1986, la Ministre a accordé une importante subvention pour mettre en opération l'ensemble des mesures préconisées, lesquelles sont implantées graduellement depuis septembre 1986.

Une autre situation précaire devait également se présenter. Elle implique le programme des jeunes mésadaptés socio-affectifs. Les ressources en place ne suffisaient pas à maintes occasions pour répondre aux demandes de placement formulées par le Directeur de la protection de la jeunesse.

C'est alors qu'avec la collaboration des intervenants concernés, l'équipe du Conseil régional a élaboré des solutions temporaires et les a soumises au Ministère dans le but d'obtenir un budget spécial. Fort heureusement, ce budget a été consenti et a eu comme effet d'atténuer considérablement la situation d'urgence.

Ces deux activités spécifiques méritent d'être mentionnées d'abord pour leur importance au niveau des services à la population et aussi pour soulever les résultats obtenus grâce à la force de concertation du milieu et du conseil régional.

Évidemment, d'autres réalisations majeures sont survenues au cours de cette année. Ce document en présente un résumé.

En un mot, c'est une année bien remplie, au cours de laquelle chacun y a mis son effort particulier. Aussi, il m'est fort agréable de remercier vivement les membres des commissions régionales et des différents comités ainsi que tout le personnel du Conseil régional. Je remercie également toutes les personnes des huit tables de concertation, des organismes bénévoles et des associations régionales d'établissements qui se sont grandement impliqués dans l'organisation et le fonctionnement des services notamment par leur participation très active aux travaux du Conseil régional.

Je veux enfin remercier les membres du Conseil d'administration pour leur appui constant et leur confiance en notre équipe. Quant à vous, madame la Présidente, un hommage particulier pour votre dynamisme, votre grande disponibilité et votre collaboration indéfectible.

Le mouvement de concertation s'amplifie de plus en plus et permet au Conseil régional de poursuivre avec optimisme son action en étroite collaboration avec les établissements de la région, les organismes des autres réseaux publics comme la justice, l'éducation et l'habitation et enfin, avec les représentants élus de la population.

Veuillez agréer, madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Jean-Yves Dessureault

15E

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandations au Ministère

- Projets de développement de ressources humaines, matérielles et financières des établissements, pour les services géronto-gériatriques, de première ligne, alcoolisme-toxicomanies et services sociaux.
- Projets d'immobilisations et d'équipements totalisant près de 50 millions de dollars pour les centres hospitaliers et près de 20 millions pour les établissements de services sociaux.
- Règlement adopté sur la délivrance, la suspension et la révocation des permis d'exploitation de services ambulanciers.
- Répartition d'un budget de développement de 326 000$ pour 12 organismes bénévoles oeuvrant dans les services de maintien à domicile.
- Avis concernant les plans d'équilibre budgétaire présentés par des centres hospitaliers, notamment sur la diminution des services pouvant affecter la population.
- Plan d'organisation du réseau de services aux jeunes mésadaptés socio-affectifs.
- Avis concernant le rattachement possible du district Cap-de-la-Madeleine à celui d'un CLSC avoisinant. Le rattachement n'est pas retenu mais nous recommandons à la Ministre d'exiger comme condition préalable à la création du CLSC Cap-de-la-Madeleine, un engagement du conseil de cet organisme à mettre en commun, avec les établissements environnants la gestion de services administratifs et de soutien.
- Répartition entre 11 établissements d'un budget de développement de 485 000$ pour corriger les effets d'alourdissement de la clientèle en centres d'accueil d'hébergement.
- Calendrier de conservation des documents du Conseil régional conformément à la Loi sur les archives.
- Renouvellement des permis d'exploitation des centres hospitaliers et des établissements de services sociaux.

Mémoire à la Commission Rochon

Le mémoire soumis à la Commission Rochon comprend les cinq grands volets suivants:

- planification du réseau, au niveau provincial et régional;
- efficacité du réseau;
- équilibre entre les programmes de services sociaux et ceux de santé;
- le réseau de première ligne;
- les effectifs médicaux.

Mandats spéciaux

- Adoption d'un plan d'action en vue de réduire la liste d'attente à la Direction de la protection de la jeunesse du Centre de services sociaux.
- Mise en place de mesures visant le désengorgement des urgences dans les centres hospitaliers du Trois-Rivières métropolitain.

Autres réalisations

- Conformément aux exigences de la Loi 84 sur la protection des non fumeurs, le Conseil régional a adopté en janvier 1987 et par la suite, mis en application, une politique dans laquelle sont spécifiées les aires où l'usage du tabac est défendu.
- Inventaire des besoins en immobilisations et en équipements des centres hospitaliers de la région. Ce document servira à l'analyse des demandes des établissements et à la détermination des priorités de budgétisation.
- Adoption de la partie des plans d'organisation des centres hospitaliers portant sur les départements et services cliniques ainsi que sur le nombre de médecins et dentistes pouvant y oeuvrer.
- Adoption d'un document intitulé "centre de jour" sur recommandation des services géronto-gériatriques. Ce document énonce les principes et la programmation d'une telle ressource.
- Approbation d'un projet d'entente avec l'Office des personnes handicapées du Québec sur la gestion de l'aide matérielle pour les services de maintien à domicile.
- Adoption d'une politique sur la location des immeubles des établissements.
- Adoption d'un rapport d'inventaire des équipements médicaux de nos centres hospitaliers. On y fait état d'un besoin annuel d'investissement de 3 millions de dollars sur une péride de 10 ans.
- Adoption d'une politique de communication définissant la responsabilité de chacun des intervenants du Conseil régional.
- Répartition d'un supplément de 131 000$ aux différents CLSC, pour les programmes de maintien à domicile.
- Reconnaissance de l'éligibilité de 141 organismes bénévoles à proposer un membre pour siéger aux conseils d'administration des établissements et à élire un délégué au conseil d'administration du CRSSS-04.
- Institution d'un "Prix de reconnaissance du Conseil régional" afin de promouvoir la qualité des services de santé et des services sociaux.
- Participation à l'achat d'un angiographe numérisé par le CH St-Joseph de Trois-Rivières. Le Conseil régional a financé 258 000$ sur un budget de 741 000$.
- Participation financière du Conseil régional pour le rehaussement des équipements de laboratoire des CH, Cloutier, Laflèche et Ste-Croix. La contribution est de 350 000$ sur un total de 1.3 millions.
- Acceptation d'un rapport déposé par la commission régionale d'orientation sur l'identification d'orientations à retenir concernant les personnes âgées et la jeunesse. Ces recommandations sont utilisées pour élaborer les orientations 1987-90.

■

1972 - 1987

Depuis 15 ans
le Conseil régional fait le pont entre

le médical et le social

le provincial et le local

le public et le privé

le professionnel et le bénévole

le général et le particulier

pour

- améliorer l'état de santé de la population
- développer le meilleur milieu de vie possible
- adapter des politiques, des programmes et des ressources à la réalité de la région 04.

LE CONSEIL RÉGIONAL:

C'est une instance qu'il faut maintenir et développer pour que nos services de santé et nos services sociaux se maintiennent et se développent.

LES PRÉSIDENTS DU CRSSS-04

Fernand Paquet
novembre 1972
à novembre 1975

Roger Tremblay
novembre 1975
à novembre 1976

Dr Hugues Lavallée
novembre 1976
à mai 1978

Me Jocelyn Crête
mai 1978
à novembre 1978

Me Jacques Blondin
novembre 1978
à novembre 1979

Soeur Claire Perreault
novembre 1979
à novembre 1981

Jacques Parent
novembre 1981
à juin 1982

Paul-André Quintin
juin 1982 à mai 1984

Maurice Boisvert
mai 1984 à juin 1985

Thérèse Marion
juin 1985 à mai 1987

LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Pierre Duguay
novembre 1972
à février 1982

Jean-Yves Dessureault
directeur général
depuis juillet 1982

15E

EXTRAIT DES ETATS FINANCIERS 1986-87

(Non vérifiés)

État récapitulatif des résultats

	Fonds d'exploitation	Immobilis. et équip. des CH (1)	Immobilis. secteur social (1)	Équipements secteur social (1)	Fonds services en CLSC (2)	Fonds location d'espace	Fonds subvent. ambulances	Autres fonds gérés	**Total**
Surplus									
Au début de l'exercice	175 506$	(93 072$)	(75 007$)	34 127$	756 072$	66 738$	95 254$	157 242$	**1 116 860$**
Revenus									
Subventions du MSSS	1 729 482	4 171 777	1 217 600	645 300	13 102 462	1 974 800	933 480	644 823	**24 419 724**
Revenus d'intérêts	17 740		80 438	64 549	65 328	25 379	14 110	12 575	**280 119**
Autres revenus	71 684				212 302		2 038	28 000	**314 024**
	1 818 906	4 171 777	1 298 038	709 849	13 380 092	2 000 179	949 628	685 398	**25 013 867**
Dépenses									
Subventions versées		1 812 506			13 512 612	1 856 900	851 318	655 110	**18 688 446**
Projets autorisés		1 899 666	1 209 936	716 359					**3 825 961**
Salaires et avantages sociaux	1 274 174				203 173		34 924	18 487	**1 530 758**
Immobilisations	271 077				19 410				290 487
Autres dépenses	414 946	539 424	168	36	85 534		54 204	3 524	**1 097 836**
	1 960 197	4 251 596	1 210 104	716 395	13 820 729	1 856 900	940 446	677 121	**25 433 488**
Surplus (déficit)									
À la fin de l'exercice	34 215$	(172 891$)	12 927$	27 581$	315 435$	210 017$	104 436$	165 519$	**697 239$**

■ **Tableau No 1**

(1) Voir tableau No 2 / (2) Voir tableau No 3

PROJETS D'IMMOBILISATIONS AUTORISÉS EN 1986-1987

Immobilisations

	Secteur hospitalier	Secteur social	Total
Sécurité	296 000$	416 271$	712 271$
Vétuste	240 313	625 472	865 785
Rénovation fonctionnelle	254 384	82 389	336 773
Augmentation de capacité	–	85 804	85 804
	790 697	1 209 936	2 000 633
Équipements			
Laboratoires	562 350		562 350
Rehaussement technologique	347 500		347 500
Renouvellement	199 119	716 359	915 478
	1 108 969	716 359	1 825 328
Total	1 899 666$	1 926 295$	3 825 961$

■ Tableau No 2

FONDS DES SERVICES EN CLSC

Détail des subventions versées

Maintien à domicile	3 931 900$
Services sociaux	3 355 894
Composante santé	3 797 945
Implantation des CLSC	1 345 002
Organismes bénévoles	282 495
Services à dom. (pers. handic.)	199 624
Gestion des admissions	199 310
Recherches en santé communautaire	143 300
Médecins en régions éloignées	105 164
Placements d'enfants	23 631
Équipements pour pers. handic.	68 269
Consolidation des programmes	35 496
Laboratoires	19 582
Autres subventions	5 000
	13 512 612$

■ Tableau No 3

15E

LES PLAINTES

La loi sur les Services de santé et Services sociaux confie aux Conseils régionaux la responsabilité de recevoir toute plainte de personnes auxquelles un établissement n'a pas fourni les services de santé et les services sociaux auxquels elles ont droit et de faire les recommandations appropriées.

Plusieurs de ces plaintes concernent l'accès aux ressources. D'autres, la qualité même des services. Certaines, les relations humaines. Le service de protection des droits des bénéficiaires, assisté d'un comité nommé par le conseil d'administration traite chacune de ces doléances avec justice et humanisme.

Nous avons revu et simplifié en 1986 la procédure de réception et de traitement des plaintes. Nous nous proposons au cours de la présente année de développer un instrument d'information qui ferait mieux connaître ce service à la population.

COMITÉ DE PROTECTION DES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

M. Fernand Caron, président
M. Jean-Paul Couture
M. Maurice Dallaire
Me Claire Désaulniers
M. René Tremblay
M. Léon A. Lemay

STATISTIQUE COMPARÉE DES PLAINTES

Plaintes accueillies	**85-86**	**86-87**
Recevables	115	87
Non-recevables	18	25
Total	133	112
Type des plaintes réglées		
Plaintes recevables fondées	51	29
Plaintes recevables non-fondées	43	38
Plaintes non-recevables réglées	10	9
Ressources concernées		
Centres hospitaliers courte durée	42	41
Centres hospitaliers longue durée	4	3
Centres d'accueil d'hébergement	10	22
Centres d'accueil de réadaptation	8	5
CLSC	15	12
Centre de services sociaux	18	8
Pavillons et familles d'accueil	11	3
Transports ambulanciers	7	2
Centres d'accueil privés	6	2
Autres	12	14
Objet principal		
Qualité des soins et services	23	26
Relations humaines et communications	23	15
Accessibilité des soins et services	39	33
Conditions de vie et hygiène	14	19
Politiques administratives	17	15
Aspects financiers	15	4
Autres	2	0
État à la fin de l'année		
Plaintes réglées	104	76
Plaintes en traitement	16	14
Plaintes référées	6	16
Plaintes abandonnées	7	6

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

Décentralisation du système d'admission

Il s'agit d'une entente avec les CLSC qui, tout en conservant au Conseil régional la responsabilité du système d'admission aux adultes et aux âgés, permet une gestion décentralisée dudit système. Cette approche est unique au Québec et permet d'impliquer davantage les établissements et de tenir compte des problématiques particulières à chacun des territoires. Cette entente est biannuelle et renouvelable.

L'implantation du CTMSP

Conformément aux orientations du Ministère, le Conseil régional procède à l'implantation du système CTMSP (classification par types en milieu de soins et services prolongés). Cette approche a le mérite de préciser clairement, pour chacun des bénéficiaires, le type de services requis conformément à ses besoins et indépendamment des ressources existantes. C'est un outil qui permet de mieux connaître l'état des besoins des personnes âgées et de mieux cerner le type de ressources à développer.

Projet Med-Écho sur la transmission des données

Le CRSSS-04 est responsable de conduire au plan provincial une expérience pilote touchant la transmission de données relatives aux clientèles des centres hospitaliers. L'expérience a pour objet d'assurer une transmission plus rapide, entre divers systèmes informatiques, des données permettant une meilleure analyse des bassins d'attraction des centres hospitaliers. Dans notre région, 5 centres hospitaliers soit St-Joseph, Ste-Marie, Régional de la Mauricie, Ste-Croix et Hôtel-Dieu d'Arthabaska ont accepté de participer à l'expérience pilote.

Élaboration des priorités régionales

En vue de permettre au Conseil régional d'adopter un plan d'action triennal, chacune des commissions régionales a déposé ses priorités pour approbation par le Conseil. Cette approche a ceci de nouveau qu'elle vise non pas à planifier l'organisation des ressources (ce qui a été en très large partie complété antérieurement) mais l'organisation et la complémentarité des services et ce, pour chacun des programmes.

15E

SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS

Le Conseil régional en assure différents types et de multiples façons. Le rapport des activités du conseil d'administration le démontre sans équivoque. Ajoutons néanmoins quelques dossiers supplémentaires.

■

Formation:

Certes, l'année 1986-87 a été la plus prolifique dans l'histoire du CRSSS-04 à ce niveau. Dix sessions de formation ont été offertes aux membres de conseils d'administration et plus de 300 personnes s'en sont prévalues. Quatre journées d'études ont été organisées à l'intention des directeurs généraux et six pour les cadres supérieurs. Enfin dix programmes de perfectionnement à l'intention des cadres intermédiaires ont réuni plus de six cents d'entre eux. Un tel succès nous incite à poursuivre. Il nous faut cependant répondre d'abord aux questions suivantes avec la précieuse collaboration de l'École Nationale d'administration publique (ENAP):

- quels créneaux de formation privilégier en fonction des ressources disponibles?
- comment mieux articuler la concertation avec les intervenants?
- quels nouveaux projets retenir dans l'ensemble des possibilités?
- peut-on associer les membres de conseil aux orientations et projets de formation régionale?

Immobilisations et équipements:

Le Conseil régional assume d'importantes responsabilités en matière d'investissements de moins d'un million de dollars pour les centres hospitaliers et de moins de 250 000$ pour les établissements de services sociaux.

Pour tous les projets qui dépassent ces montants, le conseil d'administration émet des recommandations au Ministère en tenant compte des avis de la commission régionale des services aux établissements. Voici les grandes réalisations de l'année écoulée à ce chapitre.

a) Centres hospitaliers:

Des investissements de 1 900 000$ en immobilisations et équipements ont été consentis dans le réseau hospitalier régional dont environ 1 400 000$ pour cinq laboratoires, le développement technologique d'une salle de radiologie et la rénovation d'un service de stérilisation.

De plus, diverses recommandations ont été acheminées au Ministère, 1° pour le développement technologique des équipements médicaux en médecine nucléaire et neuro-chirurgie, pour un total de 2 123 600$, 2° travaux en immobilisations pour répondre aux plans de rationalisation (CH Ste-Marie, St-Joseph de Trois-Rivières, Laflèche, Régional de la Mauricie et Cloutier) pour 20 508 315$ et 3° pour l'entretien des immeubles (sécurité, vétusté et réaménagement fonctionnel), pour un montant de 36 825 340$.

b) Établissements de services sociaux:

Des investissements en immobilisations de l'ordre de 1 200 000$ ont été consentis au réseau des centres d'accueil, des CLSC ainsi qu'au CSSCQ notamment pour maintenir le réseau des immeubles en bon état et améliorer la qualité de vie des bénéficiaires.

Des recommandations ont aussi été adressées au Ministère relativement à des dépenses pour la sécurité, vétusté et réaménagement fonctionnel pour un montant de 17 396 000$.

Par ailleurs un budget d'équipements de l'ordre de 740 000$ a été consenti au réseau des services sociaux dont notamment 400 000$ pour l'informatique. Le solde a été alloué pour des équipements visant à améliorer la qualité de vie des bénéficiaires.

Par ailleurs, des recommandations pour un total de 160 000$ ont été acheminées au Ministère pour des équipements qui n'ont pu être financés par le budget annuel. Ce sont des urgences ou des demandes dont le coût est supérieur à 20 000$.

Production d'un vidéo

La direction des communications a réalisé un documentaire promotionnel sur le rôle du Conseil régional ayant pour titre "Les services de santé et les services sociaux ça nous concerne et vous?". La production présente les différents établissements dispensateurs de services et dégage les responsabilités du Conseil régional comme organisme de liaison. Cet outil d'information a servi de support à une campagne d'information durant toute l'année. Une trentaine d'établissements ont présenté le vidéo à leurs membres de conseil d'administration, comités de bénéficiaires et intervenants professionnels. Plusieurs groupes bénévoles et communautaires ont également assisté à des projections.

■

Le Réseau régional de la santé et des services sociaux

12 Centres locaux de services communautaires

15 Centres hospitaliers

1 Centre de services sociaux (7 succursales)

24 Centres d'accueil d'hébergement

13 Centres d'accueil de réadaptation

- Familles d'accueil • Foyers de groupe • Pavillons
- Conseil régional de la santé et des services sociaux.

15E

LES COMMISSIONS REGIONALES DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Ces six commissions régionales soumettent des recommandations au conseil d'administration notamment en matière d'organisation, de développement et d'évaluation de programmes de services de santé et de services sociaux. En voici les membres au 31 mars 1987.

Commission régionale des services géronto-gériatriques:

M. Claude Lemay, président
M. Raymond Champagne, vice-président
M. Gilles Barbeau
M. Serge Breton
M. Wilfrid Duchesne
Mme Diane Duquette
Mme Thérèse Gaudreau
M. André Gingras
Dr Marc Laforest
M. Jean-François Lemire
Soeur Réjeane Letendre
M. Gaétan Mercure
M. Léo Monfette
M. Yves Rivard.

■

Commission régionale des services de première ligne:

M. Gaétan Lebel, président
M. Robert Cassin, vice-président
M. Jean-Denis Allaire
Dr Claudine Archambault
M. Alain Drouin
Mme Denise Laflamme
Dr Mireille Lajoie
M. Jacques Lefebvre
M. Claude Lemay
M. Daniel Paquin
M. Louis Salois
M. Gratien Thibeault
Mme Diane Tremblay
M. Mathieu Vaillancourt.

Commission régionale des services de santé physique de courte durée et de santé mentale:

Dr Claude Brière, président
Dr Jacques Beaudry, vice-président
M. André Bigué
M. Mario Côté
M. Luc-André Gagnon
Soeur Anicette Guay
Dr Guylaine Landry-Fréchette
M. Pierre Lemire
Mme Louise Massicotte
Dr Gilbert Matte
M. Laurent Paré
M. Michel Philibert
M. Pierre Purcell
Dr René Robert.

■

Commission régionale des services en inadaptation intellectuelle:

M. Paul-Antoine Ouellet, président
Mme Francine Béliveau, vice-présidente
M. Richard Desrochers
M. Gilles Lefrançois
Mme Ginette Manceau
M. Fernand Paquet
M. Marcel Vézina
Mme Suzanne Vézina
Dr Louis Voyer.

■

Commission régionale des services aux jeunes mésadaptés socio-affectifs:

M. Guymond Cliche, président
M. Raymond Savard, vice-président
M. Laval Blackburn
M. Michel Couillard
M. Jean-Guy Doucet
M. Jean Fugère
M. Michel Houde
Mme Colombe Lagacé.

Commission régionale des services en inadaptation physique:

M. Jean-Paul Brouillette, président
Mme Esther Paulin, vice-présidente
M. Gaétan Duchesne
Dr Raymond Hould
M. Michel Laberge
Mme Liette Lafontaine
Mme Roberte Lafrenière
Mme Raymonde Lallier
Dr Guylaine Landry-Fréchette
M. Gilles Lebel
Mme Nicole Ricard

■

15E

COMMISSION RÉGIONALE D'ORIENTATION

La commission régionale d'orientation avise le conseil d'administration sur les grandes orientations à privilégier dans l'agir du Conseil régional. Ce groupe de personnes bien au fait de la conjoncture sociologique, politique et économique du Québec permet une planification à moyen et long terme en tenant compte de l'évolution non seulement de la technologie mais surtout de la pensée.

Membres

M. Jean-Claude Proulx, président

M. Robert Caron

M. Gilles Lacroix

Dr Hugues Lavallée

M. Jacques Parent

■

COMMISSION RÉGIONALE DES SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS

La commission régionale des services aux établissements soumet au conseil d'administration des recommandations sur les immobilisations et les équipements des établissements ainsi que sur la mise en commun de diverses ressources.

Membres

M. Pierre Morin, président

M. Michel Ayotte

M. Joaquim Bastida

M. Serge Beauchamp

M. Jean Bélanger

M. Jean-Paul Brouillette

M. Raymond Dion

M. Vital Gaudet

M. Gilles Lebel

Dr Gérard Ostiguy

M. Gilles Perreault

M. Yvon Perreault

■

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DU CONSEIL RÉGIONAL

Directeur général:
M. Jean-Yves Dessureault

Directeur des communications:
M. Léon A. Lemay

Directeur de la planification et programmation:
M. Raymond Vaillancourt

Directeur des services administratifs:
M. Normand Bouchard

Directeur des services aux établissements:
M. Carlos Martinez

■

15E

LES PRIX DU CONSEIL RÉGIONAL

Pour une deuxième année, le CRSSS-04 a conduit un concours par lequel tout groupe organisé (conseil d'administration, syndicat, comité de bénéficiaires et autres) pouvait présenter un candidat à l'obtention des Prix du CRSSS-04 pour l'année 1987.

Onze employés ou bénévoles d'établissements du réseau ont été mis en nomination et leurs candidatures ont été analysées par un comité du conseil d'administration. Parmi ces personnes, cinq ont été reconnues comme ayant cette compétence, cet engagement, ces qualités exceptionnelles que le Prix du CRSSS-04 veut faire reconnaître.

■

LES LAURÉATS 1987

Jacques Garceau

Flore Poisson

MENTIONS D'HONNEUR

Colette Bélanger

Colette Bélanger est infirmière et directrice de soins et d'assistance au Foyer de Fortierville. La qualité de son engagement tant au niveau professionnel que dans la communauté lui mérite l'affection de tous: malades, personnes âgées et même, du personnel de son établissement.

Pierrette Dupont

Pierrette Dupont est infirmière-chef de l'Hôpital Cloutier à Cap-de-la-Madeleine. Ses qualités de relations humaines, son leadership et son sens de la communication font d'elle la flamme ardente du département de médecine.

Soeur Marie Philion

Soeur Marie Philion, infirmière au Centre hospitalier régional de la Mauricie, a une carrière de quarante ans en soins infirmiers et au service d'autrui. Une existence bien remplie au plus grand bénéfice des mères et des nouveaux-nés.

Jacques Garceau, éducateur spécialisé en réadaptation, est responsable du Centre de jour de Shawinigan pour les enfants handicapés intellectuellement.

Son dynamisme, son esnrit novateur, sa persévérance et son dévouement pour l'amélioration de la qualité de vie de ces jeunes ont fait de lui un précurseur dans bien des domaines, notamment par rapport à l'intégration des jeunes en garderie et maternelle régulière, dans le développement des services en milieu scolaire et dans l'implantation d'un programme de stimulation précoce.

Travailleur d'équipe infatiguable, il a initié des contacts et a travaillé étroitement avec les parents, les organismes et clubs sociaux. Il a toujours démontré par des gestes concrets une volonté ferme de donner aux jeunes déficients intellectuels et à leurs parents, la place qui leur appartient.

À travers toutes ses activités, M. Garceau a toujours fait preuve de professionnalisme et d'humanisme. Son implication personnelle tant dans son travail auprès des enfants en difficulté que dans l'accompagnement des familles naturelles et des familles d'accueil concernées, est constante et dépasse largement le cadre de son travail.

En raison de cet engagement exceptionnel, le jury lui décerne le Prix du Conseil régional 1987.

Flore Poisson est infirmière et coordonnatrice au Centre Marie-Pagé de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Ayant participé à toutes les phases de l'implantation du Centre, elle a su, par sa détermination, son dévouement et sa foi inlassable à la cause des victimes du cancer, développer une approche adaptée aux malades en phase terminale.

"Quand on ne peut plus rien pour un malade, il y a encore beaucoup à faire. Il nous faut axer notre intervention sur la qualité de vie et les soins palliatifs" dit-elle.

Animée de cette philosophie, Flore Poisson a su imprégner le Centre Marie-Pagé de ses valeurs éthiques et humaines face à la personne souffrante et à sa famille.

Son savoir-faire et son savoir-être font de Flore Poisson une ressource précieuse tant pour le personnel que pour les bénévoles du Centre Marie-Pagé... elle est une inspiratrice.

Les vibrants témoignages d'appréciation et de reconnaissance font la preuve de son engagement, de son dévouement et de son humanisme.

Voilà pourquoi le jury de sélection lui décerne le Prix du Conseil régional 1987.

LE CRSSS-04

Le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières (CRSSS-04) est un organisme parapublic qui intervient au niveau de la planification, de l'organisation et de la coordination des services de santé et des services sociaux dans notre région afin de s'assurer que les services soient accessibles, efficaces et continus.

Sa mission:

- améliorer l'état de santé et les conditions sociales de la population;
- assurer l'accessibilité aux services à toute personne d'une façon continue et pendant toute la vie;
- encourager la population et les groupes qui s'y forment à participer à l'administration et au développement des établissements;
- adapter les services aux besoins de la population en assurant une répartition juste et rationnelle des ressources;
- favoriser le recours aux méthodes modernes d'organisation et de gestion;
- promouvoir la recherche et l'enseignement dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Conception graphique: RICHARD NORMANDIN
Photo de la page 13: Tirée de la revue SANTÉ SOCIÉTÉ